



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 16 août 2022

Rassemblement festif non autorisé à La-Ville-aux-Clercs

Le dimanche 14 août 2022, un rassemblement festif a été organisé à La-Ville-aux-Clercs, sans autorisation délivrée par les autorités administratives et sur un terrain privé. Aux environs de 1h00 et jusqu'à 16h00 ce même dimanche, 200 jeunes de 15 à 20 ans se sont rassemblés devant un mur de son installé en pleine forêt de Fréteval.

Sur site, le risque incendie est élevé compte-tenu de la végétation présente (zone de sapinière), des conditions météorologiques au moment de l'évènement et de la sécheresse rencontrée sur l'ensemble du département. L'organisation de ce rassemblement a renforcé de manière considérable ce risque de feux par l'installation de systèmes électriques artisanaux ou encore la présence d'un nombre insuffisant de moyens d'extinction en cas de départ de feu accidentel.

Les principaux accès à l'emplacement de cet évènement ont été sécurisés par 7 gendarmes de la compagnie de Vendôme. Un engin spécifique risque feu de forêt a été mobilisé par le SDIS 41 sur place, armé par 4 sapeurs-pompiers.

Deux malaises ont nécessité un transport vers les hôpitaux de Blois et Vendôme par les sapeurs-pompiers. Deux ambulances de la Croix Rouge ont été également engagées sur site à la demande du SDIS 41 dès 9h00 et jusqu'à 16h00.

Le groupement de gendarmerie départementale a fait stopper la diffusion de son de cet évènement non déclaré à 10h00.

Plusieurs contrôles routiers de la gendarmerie ont permis la saisie du matériel de sonorisation et la mise en œuvre d'une procédure pour conduite sous l'emprise de stupéfiants notamment.

Le propriétaire du terrain a porté plainte contre les organisateurs de cet évènement.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41